

République française
DEPARTEMENT de L'ORNE
COMMUNE DE TOURNAI SUR DIVE

Séance du jeudi 28 septembre 2023

Membres en exercice : 10 Date de la convocation: 18/09/2023
Présents : 9 L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit septembre à 18 heures 30,
Votants : 10 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie en séance ordinaire à la
Mairie, sous la présidence de Xavier SCHNEIDER
Secrétaire de séance :
Annick SIMAO Présents : Xavier SCHNEIDER, Pierre DEBIAIS, Stéphane
GUILLOUARD, Mickaël NOGRE, Bertrand HERMELINE,
Annick SIMAO, Dominique GIBOURDEL, Christophe DUPIRE,
Valérie GORIOT
Présent non-votant:
Représentés: Julien GUIBOT
Excusés:

Objet : Vote de crédits supplémentaires - ea_tournai_dive
DE_36_2023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

| FONCTIONNEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
|------------------|---------------------------------------|-------------|-------------|
| 701249 | Reversement redevance agence de l'eau | 1226.00 | |
| 61523 | Entretien, réparations réseaux | -1226.00 | |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| INVESTISSEMENT : | | DEPENSES | RECETTES |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |
| TOTAL : | | 0.00 | 0.00 |

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à TOURNAI SUR DIVE, les jour, mois et an que dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Xavier SCHNEIDER



| |
|---|
| RF Sous Préfecture d'Argentan |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 23/10/2023 061-216104901-20230928-DE_36_2023-DE |

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification